****

**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

**La COPHAN déçue du budget 2023-2024**

Montréal, le 23 mars 2023 - La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec ([COPHAN](https://cophan.org/)) est déçue du budget présenté hier par le gouvernement. Plusieurs des [priorités soutenues par la COPHAN](https://cophan.org/documentation/avis-et-memoires/) semblent avoir été laissées en suspens. Les mesures phares de ce budget profiteront peu aux personnes en situation de handicap.

Sur la base du développement humain, il aurait été inclusif de voir des avancées pour mieux soutenir les personnes en situation de handicap afin de renforcer leurs capacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables
dont l’interaction avec diverses barrières faisant obstacle
à leur pleine et effective participation sociale sur la base de l’égalité avec les autres québécois-es.

Dans ce budget, nous n’avons pas relevé de hausse de leurs revenus (personnes handicapées) étant pour la grande majorité à faible revenu, ni de réinvestissement en transport adapté, ni de hausse significative des budgets des programmes d’adaptation du domicile et du soutien à domicile, ni la mise en place de mesures viables pour augmenter leur taux d’emploi et leur accès aux services scolaires spécialisés, ni un budget viable pour le maintien de la vie associative des organismes nationaux assurant la défense de leurs droits.

Les mesures du budget touchent plus la classe moyenne qui possède un poids politique plus considérable que celui des personnes en situation de handicap et les groupes qui portent leur voix. Pire encore, les baisses d’impôts viendront freiner la nécessaire redistribution de la richesse dans notre société, ce qui creusera davantage les inégalités.

La COPHAN continuera à présenter ses demandes aux autorités publiques conformément à Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de décembre 20006, ratifiée par 181 pays dont le Canada en mars 2010. Le Québec est donc partie prenante de la convention.

**Ensemble pour l'inclusion**

La COPHAN, organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Son conseil d'administration est composé majoritairement de personnes en situation de handicap. Elle regroupe près de 50 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.

-30-

Pour information : André Prévost, / téléphone : 514-284-0155 poste 101

 Directeur général COPHAN